

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4009

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Hôtel de Communauté - Adaptation de la salle du Conseil - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4009**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Hôtel de Communauté - Adaptation de la salle du Conseil - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a modifié les modalités de détermination de l'effectif global du Conseil de communauté et abaissé le plafond du nombre maximal de Vice-Présidents. Ces dispositions impactent donc directement la capacité et la configuration de la salle du Conseil lors du renouvellement de mandat 2014, date à laquelle celles-ci entreront en vigueur.

Pour ce qui concerne le nombre de Vice-Présidents, celui-ci ne pourra être supérieur à 20 % de l'effectif total du Conseil de communauté ni excéder 15 Vice-Présidents sauf évolution législative à intervenir dans le cadre du projet de loi relatif à la Métropole de Lyon.

Afin de permettre l'installation du Conseil de communauté, il convient donc d'adapter la répartition des sièges entre la tribune et l'hémicycle. Celle-ci implique l'aménagement de places supplémentaires au sein de ce dernier.

Un réaménagement sommaire permettrait de gagner 28 places dans l'hémicycle, ce qui porterait la capacité maximale de cet espace à 149 pupitres. Il suppose :

- de réaffecter aux élus l'ensemble des pupitres existants,
- de créer de nouveaux pupitres à affecter aux chargés de mission de groupes politiques et à la presse.

La capacité des sièges affectés au public reste inchangée.

Le programme de l'opération concernera en des travaux d'aménagement, de modifications et d'achat de mobilier et matériel. Il porte essentiellement sur la cloison séparative vitrée qui limite la zone affectée au public et la salle du Conseil et sur le remplacement du système de conférence qui est devenu obsolète. L'adaptation proposée de la salle sera faite *a minima*. Le montant de l'opération est estimé à 273 500 €. La réalisation des travaux est prévue entre chaque séance de Conseil de communauté en fin de mandat (décembre 2013, janvier et février 2014) afin de limiter l'immobilisation de celle-ci ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'adaptation de la salle du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 273 500 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 273 500 € en 2014 sur l'opération n° 0P28O2861.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.